



J'OSE Le journal de
l'offre de service aux
employeurs de l'État

#Hors-série
Janvier 2023

La rencontre annuelle «Employeurs-SRE»

1er et 2 décembre 2022



Cette année encore, en raison du contexte sanitaire, le Service des retraites de l'État a organisé sa 4ème rencontre annuelle OSE avec les administrations employeurs de l'État dans un format entièrement digital avec les outils déjà utilisés en 2021 afin de faciliter pour tous l'accès à ce moment privilégié.

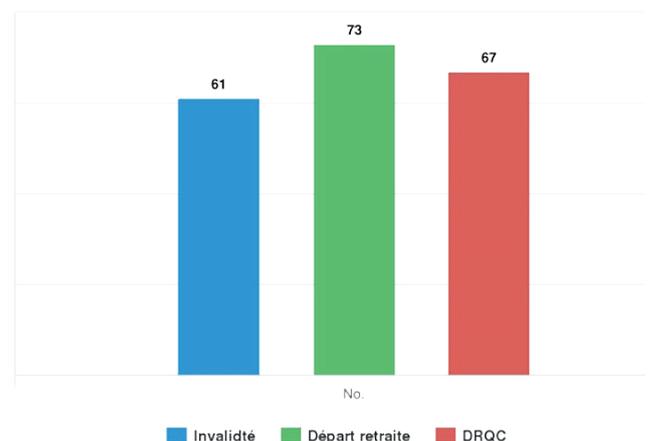
La semaine précédant la rencontre, des documents sur différentes thématiques étaient consultables en toute autonomie. Il était alors possible d'adresser au SRE les questions ou besoins d'éclaircissement.

L'événement, organisé les 1er et 2 Décembre 2022, a donné lieu à des moments forts avec son ouverture et sa fermeture par le chef de service, Guillaume Talon. Les kiosques d'échange étaient consacrés cette année à ces trois thématiques : les prestations d'invalidité, le dispositif renforcé de la qualité des comptes (DRQC) et le départ à la retraite. La réunion plénière du 2 décembre a quant à elle été l'occasion de répondre aux interrogations.

Cette année encore, ce moment d'échange a été plébiscité par vos représentants.

Participation aux kiosques

Le nombre de participants aux Kiosques est très homogène, ce qui démontre un intérêt de la part des employeurs pour toutes les thématiques présentées par le SRE.



1 LES PRESTATIONS INVALIDITÉ

Animé par : Gaël Juhier, chef du bureau des invalidités et Didier Quiriau son adjoint en charge des invalidités civiles.

Deux thèmes ont fait l'objet d'une présentation préalable : la dématérialisation des dossiers et les actualités juridiques.

S'agissant de la dématérialisation, il s'est avéré qu'elle était pratiquement achevée pour les pensions civiles d'invalidité (97 % des dossiers) et bien avancée pour les allocations temporaires d'invalidité (70 % des dossiers). L'implication des employeurs a été tout particulièrement soulignée. Une montée en charge aussi rapide - à peine 18 mois - n'aurait pas été possible sans une action déterminée de votre part.

Le bureau des invalidités a toutefois rappelé que ce nouveau processus devait à présent être consolidé avec une rigueur portant sur la complétude des dossiers, le bon classement des pièces dans les répertoires dédiés et le nommage adéquat des documents.

S'agissant des actualités juridiques, l'accent a été mis sur la mise en place des nouveaux conseils médicaux et sur l'imputabilité de certains accidents ou maladies au service. Sur ce dernier point, il a été rappelé les critères restrictifs appliqués par la jurisprudence en matière d'accidents cardiovasculaires, de troubles relevant des risques psychosociaux et d'accidents de trajet.

Toutes les questions des participants sur ces sujets ont fait l'objet de réponses apportées en séance et ultérieurement sur support écrit.

Compte tenu de l'intérêt porté par les employeurs sur les sujets relatifs à l'invalidité et les nombreuses problématiques évoquées, des formations invalidité seront proposées en 2023 dans le cadre de l'offre de formation OSE.



2 DISPOSITIF RENFORCÉ DE MONTÉE EN QUALITÉ DES COMPTES (DRQC)

Animé par : Marie Véronique Boulanger et Frédéric Léauté.

Le kiosque sur le dispositif renforcé de montée en qualité des comptes (DRQC) a permis de rappeler aux partenaires du SRE le processus mis en place collectivement depuis 2020 et d'évoquer la seconde étape qui consiste à placer l'assuré au cœur de ce dispositif.

L'objectif reste inchangé et a pour but d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données de tous les comptes individuels de retraite (CIR) au fil de l'eau.

Après une première étape qui consiste à alimenter et fiabiliser les CIR par les employeurs, la seconde interviendra, dès 2023, dans le cadre de campagnes spécifiques auprès des assurés qui seront invités à consulter et vérifier leur compte et à demander, le cas échéant, une modification des données y figurant. Une fois la vérification réalisée dans l'ENSAP, les données du CIR seront sécurisées. En fiabilisant les comptes, les usagers pourront ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité tout au long de leur carrière (simulation sur l'Espace numérique de l'agent public (ENSAP), liquidation des droits, ...).

A l'instar de ce qui a été fait avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) lors de la campagne expérimentale (automne 2022), les campagnes seront préparées en amont avec les employeurs concernés afin d'en déterminer les modalités (calendriers, cohortes, retex...). En 2023, deux campagnes seront menées, une première au printemps 2023 (d'avril à juin) et une seconde à l'automne 2023 (de septembre à octobre).

Les employeurs qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà se porter candidat via la balf projet CIR (projet-cir.sre@dgif.finances.gouv.fr).



3

LE DÉPART A LA RETRAITE

Animé par : Claudine Le Clerc, Cécile Desgrée, Chantal Guyot, Franck Lecluse, Laure Agnes Quenu, Gaël Wyckhuysse, Pascal Lagarde, Céline Maillard, Anne-Claire Baxa, Laurence Guegen, Christelle Le Goff et Cécile Guégan.

Ce kiosque a permis d'échanger avec les partenaires du SRE sur différents points d'amélioration relatifs à la gestion des demandes de départ des usagers.

Il a ainsi été rappelé l'importance du respect des délais de gestion des en-cours dans le but d'éviter toute rupture de paiement à l'occasion du départ, conformément aux termes de la circulaire interministérielle du 15 octobre 2015. Ces échanges ont notamment mis en relief l'importance de disposer de l'ensemble des documents permettant de compléter au mieux le CIR des agents. Dans ce cadre, la problématique liée aux états authentiques des services (EAS) délivrés par la CNRACL a été largement abordée : il est vivement conseillé aux employeurs de solliciter l'EAS le plus en amont possible de la demande de départ à la retraite et de s'abstenir de compléter la carrière en l'absence de ce document.

Enfin, le pôle employeurs a présenté ses missions de conseil et formation ainsi que les bonnes pratiques concernant les modalités de saisine du SRE. La richesse de cette journée démontre l'intérêt de renforcer la communication de nos services autour d'objectifs communs.



Votre avis nous intéresse : Résultats de l'enquête de satisfaction

La majorité d'entre vous continue à apprécier le format en distanciel (78%) mais vous êtes plus de 20 % à déclarer ne pas en être satisfait. Le taux de satisfaction s'élève à plus de 90 % pour les thématiques abordées. La qualité des échanges a été un peu moins appréciée que les années précédentes. A l'écoute de ces remarques, le SRE organisera la rencontre annuelle 2023 en présentiel. Grâce à votre participation, la rencontre annuelle des employeurs a été une nouvelle fois une grande réussite.

Les supports de la rencontre annuelle 2022

Tous les supports présentés lors de la rencontre annuelle Employeur-SRE 2022 ainsi que les réponses aux différentes questions sont disponibles sur **PETREL** dans la documentation professionnelle :

Consultation de document

Réglementation Compte Individuel de Retraite Offre usagers Contacts et liens utiles

- Comitologie
 - + Offre de Service Employeurs
 - OSE - Rencontres Annuelles
 - + 2022
 - + 2021
 - + 2020
 - + 2019

Le catalogue de formation OSE 2023

Le catalogue a été publié, ce dernier a évolué en dissociant les formations aux outils de celles dédiées à la réglementation. L'inscription se fera exclusivement via un lien disponible dans le catalogue. Afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'inscrire et de constituer des groupes les plus homogènes possible, il leur sera possible de s'inscrire aux formations des mois de Juin à Septembre.

Consultation de document

Réglementation Compte Individuel de Retraite Offre usagers Contacts et liens utiles

- + Comitologie
- + Alimentation du CIR
- + PETREL
- Formation
 - Le Catalogue des formations
 - OSE - Catalogue des formations 2023 publié le 11/01/2023

Vos prochains rendez-vous :

- CORREF le 11 mai 2023
- Rencontre annuelle (Bercy le 05 décembre 2023)

Prochain numéro de J'OSE : **Avril 2023**

Directeur de la publication

Le chef du service des retraites de l'État : Guillaume TALON

Réalisation éditoriale

Cécile GUÉGAN et tous les animateurs des kiosques

Conception graphique

SG - Service communication